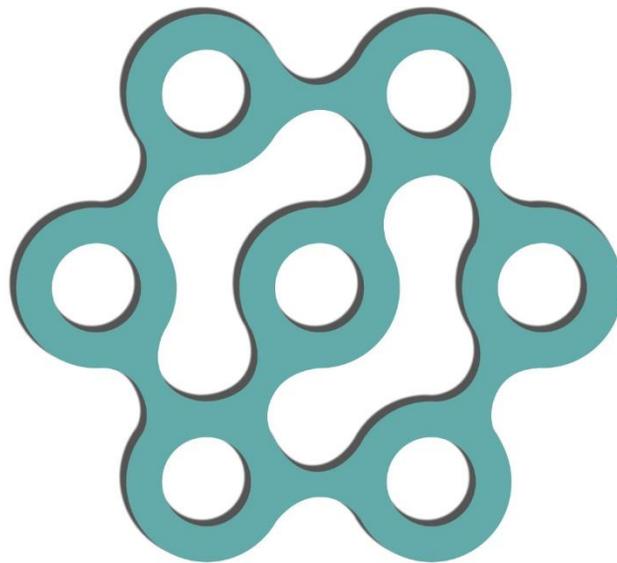


Politique charbon



Décembre 2021

En janvier 2021, ELEVA Capital a adopté une politique de sortie du charbon ayant pour objectif d'exclure complètement, à horizon 2030, les investissements dans les activités liées au charbon thermique.

ELEVA Capital reconnaît ainsi le consensus scientifique sur les émissions de gaz à effet de serre et se joint à l'engagement pris par la place financière de Paris visant à définir une stratégie de sortie du charbon et prendre les mesures nécessaires à la transition vers une économie bas-carbone. De plus, ELEVA Capital consolide sa démarche d'investisseur responsable et affirme sa volonté d'arrêter de financer une activité polluante et de plus en plus risquée pour les investisseurs dans un contexte réglementaire plus strict et de valorisation du prix du CO2.

Politique applicable à l'ensemble des fonds d'ELEVA Capital

Cette politique couvre la **production de charbon thermique (extraction et distribution)** et la **production d'électricité à base de charbon**. Elle comprend des exclusions strictes avec des seuils absolus et relatifs, qui deviennent graduellement plus restrictifs jusqu'en 2030. Cette approche statique et prospective s'applique à tous les fonds d'ELEVA Capital, y compris le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe, qui a par ailleurs des seuils plus restrictifs concernant le charbon (voir plus bas).

La politique charbon est revue chaque année et ne pourra être modifiée que pour devenir plus restrictive.

Production de charbon thermique

Concernant la production de charbon thermique, en 2021, ELEVA Capital exclut strictement les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production de charbon
- Produisent ou distribuent plus de 40 millions de tonnes de charbon thermique par an
- Ont plus de 10% de leur chiffre d'affaires issu de la production de charbon thermique

Jusqu'en 2030, ces seuils évolueront comme indiqué ci-dessous. Les seuils absolus sont exprimés en millions de tonnes. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires.

	2021	2023	2025	2030
Seuil absolu	40 MT	20 MT	10 MT	0 MT
Seuil relatif	10%	8%	5%	0%



Production d'électricité à base de charbon thermique

De plus, ELEVA Capital exclut les sociétés qui :

- Prévoient d'augmenter leur capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique
- Ont des capacités installées de centrales à charbon de plus de 10 GW

- Ont plus de 35% de leur chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité à partir de charbon

Jusqu'en 2030, ces seuils évolueront comme indiqué ci-dessous. Les seuils absolus sont exprimés en gigawatts. Les seuils relatifs sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires.



Les sources de données sur l'exposition des entreprises au charbon thermique sont Urgewald¹ et MSCI.

Les entreprises ayant une exposition résiduelle au charbon thermique (toujours en dessous des seuils mentionnés) sont suivies de près par les analystes et gérants d'ELEVA Capital. L'engagement avec ces entreprises est plus resserré afin de les encourager à accélérer leur sortie du charbon.

Politique applicable au fonds ELEVA Sustainable Impact Europe

Outre la politique charbon applicable à l'ensemble des fonds, le fonds ELEVA Sustainable Impact Europe respecte des critères additionnels et plus exigeants liés au charbon. Ce fonds exclut aussi strictement :

- Les entreprises générant **plus de 5 % de leurs revenus dans l'exploration, l'extraction, le transport, le raffinage et la distribution du charbon thermique, ainsi qu'avec des équipements ou services dédiés au secteur du charbon thermique**. Les entreprises ayant une exposition résiduelle (c'est-à-dire >0 % et <5 %) aux activités ci-dessus sont également exclues si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à des produits/services issus du charbon thermique augmentent.
- Les entreprises générant **plus de 5 % de leurs revenus à partir de la production d'électricité/de chaleur issues de sources non renouvelables (y compris le charbon) ou fournissant des équipements ou des services dédiés à ce secteur**. Les entreprises ayant une exposition résiduelle (c'est-à-dire > 0 % et < 5 %) à l'énergie à base de charbon sont également exclues a) si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à des produits/services issus du charbon thermique augmentent structurellement, et/ou b) si leur production ou leurs capacités de production (en valeur absolue) liées à des produits/services contributeurs (ex : les énergies renouvelables) n'augmentent pas, et/ou c) si elles n'ont pas d'objectif fixé bien en dessous de 2°C ou 1.5°C, ou n'ont pas d'engagement « Business Ambition for 1,5°C » auprès de la Science Based Target initiative.

¹ Urgewald est une organisation à but non lucratif allemande responsable de la Global Coal Exit List, un outil d'information sur l'exposition au charbon des sociétés dans les secteurs extractifs et financiers.



ELEVA
CAPITAL

ELEVA Capital SAS

32, rue de Monceau 75008 Paris - Capital 8 – Immeuble Murat Sud
au capital de 670 000€

RCS PARIS 829 373 075 – TVA INTRACOM FR 76 829 373 075

Tél : +33 (0)1 40 69 28 70

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-1700015